GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Compt. for. : 7003

À jour : avril 1996

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe par bandes alternées
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Coupe partielle (préciser ou à plan)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Ensemencement naturel
Récolte dans les lisières boisées (bande de fibres)

N.B. Ces interventions n'impliquent aucune perturbations et sur origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
- à sapin et/ou épinette blanche
- à épinette noire et/ou épinette rouge
- à pin blanc et/ou pin rouge
- à pin rouge
- à pin gris
- à mélèze (laricin)
- à pruche
- à mélèze (pleistocène)

Pinèdes
- (épinette noire et/ou épicéa rouge occupent plus de 75% de la portée-tiges.)
- à thuya (cèdre)
- à mélèze
- à sapin
- à pin blanc et/ou pin rouge
- à pin rouge
- à pin gris
- à épinette noire et/ou épinette rouge
- (plantation d'épinette blanche)
- (plantation d'épinette de Norvège)
- (plantation d'épinette noire)
- (plantation d'épinette rouge)

Sapinières
- (le sapin et/ou épicéa blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)
- à thuya (cèdre)
- à épinette noire et/ou épinette rouge
- à sapin baumier
- à pin blanc et/ou pin rouge
- à pin rouge
- à pin gris
- à pruche
- (plantation de sapin baumier)

Pinèdes à pin blanc
- — avec pin rouge
- — (le pin blanc occupe plus de 75% de la portée résineuse)
- — — avec thuya (cèdre)
- — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
- — — avec pin gris
- — — avec pruche
- — — avec sapin et/ou épinette blanche
- — — (plantation)

Pinèdes à pin rouge
- — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
- — — avec thuya (cèdre)
- — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
- — — avec pin gris
- — — avec pruche
- — — avec sapin et/ou épinette blanche
- — — (plantation)

Pinèdes à pin gris
- — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
- — — avec thuya (cèdre)
- — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
- — — avec pin rouge
- — — avec pruche
- — — avec pin blanc et/ou pin rouge
- — — avec sapin et/ou épinette blanche
- — — (plantation)

Cédrières
- (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
- à épinette noire et/ou épinette rouge
- à mélèze
- à pin blanc et/ou pin rouge
- à pin rouge
- à pin gris
- à pruche
- à sapin et/ou épinette blanche
- (plantation de thuya)

Pruchières
- (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
- à thuya (cèdre)
- à épinette noire et/ou épinette rouge
- à mélèze
- à pin blanc et/ou pin rouge
- à pin rouge
- à pin gris
- à sapin et/ou épinette blanche
- (plantation de pruche)

Mélèzes
- (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
- à thuya (cèdre)
- à épinette noire et/ou épinette rouge
- à pin blanc et/ou pin rouge
- à pin rouge
- à pin gris
- à sapin et/ou épinette blanche
- (plantation de mélèze européen)
- (plantation de mélèze du Japon)
- (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Feuillus	Tolérance	Hauteur
Feuillu d'essences intolérantes avec pin gris	FI Pg	FI (F)	FI (P)
— — — — avec pin blanc	FI Pb	FI (F)	FI (P)
— — — — avec pin rouge	FI Pr	FI (F)	FI (P)
— — — — avec mélèze	FI M	FI (F)	FI (P)
— — — — avec sapin	FI Sa	FI (F)	FI (P)
— — — — avec épinette noire ou rouge	FI E	FI (F)	FI (P)
Bouleau à bouleau blanc avec sapin	BB S	BB (F)	BB (P)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB E	BB (F)	BB (P)
— — — — avec pin gris	BB Pg	BB (F)	BB (P)
— — — — avec pin rouge	BB Pr	BB (F)	BB (P)
— — — — avec mélèze	BB M	BB (F)	BB (P)
Bouleau à bouleau jaune avec sapin	BJ S	BJ (F)	BJ (P)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	FI Pb	FI (F)	FI (P)
— — — — avec pin rouge	FI Pr	FI (F)	FI (P)
Peuplerais avec sapin	Pe S	Pe (F)	Pe (P)
— — avec pin gris	Pe Pg	Pe (F)	Pe (P)
— — avec pin rouge	Pe Pr	Pe (F)	Pe (P)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe E	Pe (F)	Pe (P)
Chênaies rouges	Ch R	Ch (F)	Ch (P)
Érablières rouges	Er R	Er (F)	Er (P)
Érablières à feuillus tolérants	Er F	Er (F)	Er (P)
— — sur station humide	Er Fh	Er (F)	Er (P)

FEUILLUS (groupements)

	Feuillus	Tolérance	Hauteur
Feuillus	F		
— d'essences intolérantes	FI		
— d'essences tolérantes	Ft		
— sur station humide	Fh		
Bouleaux	B		
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris	BB		
— à bouleau jaune	BJ		
Peupliers	Pe		
Peuplerais rouges	Pr		
Érablières	Er	Er (F)	Er (P)
— à bouleau blanc et/ou bouleau gris	Er B	Er (F)	Er (P)
— à bouleau jaune	Er BJ	Er (F)	Er (P)
— à feuillus d'essences intolérantes	Er FI	Er (F)	Er (P)
— à feuillus d'essences tolérantes	Er Ft	Er (F)	Er (P)
Plantations d'érable à sucre	Pl S	Pl (F)	Pl (P)
— — à bouleau jaune	Pl BJ	Pl (F)	Pl (P)
— — à peuplier hybride	Pl PH	Pl (F)	Pl (P)
— — à frêne d'amérique	Pl Fa	Pl (F)	Pl (P)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement aéroie, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bande
Coupe partielle par trouées
Coupe partielle plus sévère légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et d'épinette blanche inventoriées

○ I 0-50 % ⊕ II 51-99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE
0 (zéro)	0-50 ans
30 —	— 31-60 "
60 —	— 61-90 "
90 —	— 91-120 "
120 —	— 121-150 "
150 —	— 151-180 "
180 —	— 181 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
70-30 (zéro)	30-70 (zéro)
80-30 —	30-80 —
90-30 —	30-90 —
100-30 —	30-100 —
110-30 —	30-110 —
120-30 —	30-120 —
130-30 —	30-130 —

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Peuplé dominant de feuillus indifférents, majorité des tiges entre 0 et 90 cm; Autres peuplements majorité des tiges entre 0 et 90 cm
Vieilleuse inéquienne: Peuplé dominant de feuillus indifférents, majorité des hypsométriques de 90 cm; Autres peuplements, majorité des tiges 1er jeux de 90 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0-4m)	2 (4-8m)	3 (8-12m)	4 (12-16m)	5 (16-20m)	6 (+20m)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	aucun
Moyenne	30 à 60 %	m
Forte	60 à 90 %	f
Abrupte	90 % et plus	a
Inaccessible	Pente extrême	i

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S B3 C3 cp 50 m 0 — classification, classe de pente, classe d'âge, classe de densité

R C5 cr 68 f0 — classe de pente, classe d'âge, année de l'origine, origine, classe de densité, classe de hauteur, type de couvert, sous groupe d'essences, groupement d'essences

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : MARC V. MERCIER & ASS.
SIGNATURE : [signature]
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

Carte forestière: Photographie aérienne : 1987; Année de publication : 1988; Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/11/87
Déclinaison magnétique : 16° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 4
Unité de gestion — 4 43-2
Unité d'aménagement
Unité de sondage — 2*
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement — 000 09 06
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique — 31 0 6
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité — 32 900 *
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle — 4602 *
Région écologique — 7a2
Municipalité régionale de comté M.R.C. 690 MATAWINIE *

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-0-10	31-0-9	31-0-12
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
31-0-7	31-0-8	31-0-5
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
31-0-2	31-0-1	31-0-4

31 0/8 N.E.